

DIAL 3244

BRÉSIL - Le Tribunal fédéral suprême annule la condamnation prononcée contre le commanditaire de l'assassinat de Dorothy Stang

Commission pastorale de la terre, section régionale du Pará

lundi 24 juin 2013, par [Dial](#)

Dans une décision du 14 mai, le Tribunal fédéral suprême brésilien a annulé le verdict de la Cour d'Assises de Belém qui avait condamné, le 12 avril 2010, le propriétaire terrien Vitalmiro Bastos de Moura, dit « Bida », à 30 ans de prison. Il avait été reconnu coupable d'être le commanditaire de l'assassinat de la missionnaire états-unienne Dorothy Stang en février 2005 [1]. Ce texte a été rédigé le lendemain de la décision par la section régionale du Pará de la [Commission pastorale de la terre](#).

Belém, 15 mai de 2013.

Dans une décision prise le 14 mai, le Tribunal fédéral suprême a annulé le jugement du fermier Vitalmiro Bastos de Moura, « le Bida » qui avait été condamné par la Cour d'Assises de Belém, le 12 avril 2010, à 30 ans de prison. L'argument utilisé par les ministres (juges suprêmes) Gilmar Mendes, Ricardo Lewandowski et Teori Zavascki pour décider de l'annulation est que le défenseur public n'avait pas bénéficié d'un délai suffisant pour examiner l'affaire et préparer la défense du fermier.

La décision de la Cour suprême consacre en vérité la manœuvre orchestrée par les avocats du fermier Bida. Leur objectif était d'empêcher la réunion du jury à cette date. Face à la menace des avocats de la défense de ne pas participer au jury, le juge qui présidait le tribunal de jury avait alors nommé un défenseur public pour exercer la défense et avait accordé un délai de 12 jours pour étudier le procès. L'argument des ministres selon lequel le délai accordé était trop court, est absurde et sans fondement. Il ne fait que renforcer les manigances des avocats des commanditaires du crime dans le seul but d'empêcher que justice ne soit rendue.

Après cette décision de la Cour suprême, le fermier Bida sera jugé pour la quatrième fois : c'est une honte ! Un tel scénario ressemble plus à un feuilleton de télévision qu'à l'exercice d'une justice sérieuse. Une pareille décision ne peut qu'augmenter le discrédit du pouvoir judiciaire aux yeux de la société civile. Ainsi se renforce toujours plus le sentiment d'impunité qui prévaut concernant les assassinats de travailleurs ruraux et de leurs leaders sur ordre des grands propriétaires terriens.

Il appartient désormais au pouvoir judiciaire de l'État du Para de fixer une nouvelle date pour le prochain jugement et d'assurer le maintien en prison de l'accusé Bida. À ce jour le colonel Pantoja, le major Oliveira et Bida sont les seuls commanditaires de crimes, à avoir été condamnés par la justice de l'État du Para et à purger leur peine de prison, alors que plus de 800 assassinats pour des questions de terre ont été perpétrés dans l'État du Para au cours des dernières décennies. Cette décision lamentable de la plus haute instance judiciaire du Brésil ne peut qu'aggraver les conflits de la terre et encourager les assassinats dans les campagnes brésiliennes.

- **Dial - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 3244.**

- Traduction de la Commission pastorale de la terre.

- Source (portugais) : [Commission pastorale de la terre](#), 15 mai 2013.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la source française (Dial - www.dial-infos.org) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] Voir DIAL 2787 - « [BRÉSIL - Du syndicaliste João Canuto à la sœur Dorothy, l'impunité continue](#) » et DIAL 2940 - « [BRÉSIL - Le commanditaire du meurtre de Sœur Dorothy est condamné à 30 ans de prison](#) ».